



Est-il possible de gagner contre la poste ?

Par **G2MARSEILLE**, le **09/01/2008** à **01:15**

Bonsoir,

Je cherche à avoir gain de cause depuis plus de 7 mois contre la poste française, je suis un cas de jurisprudence future, je l'espère.

Les faits : mon laptop Sony Vaio tombe en panne en mai 2007, je suis alors en Malaisie, à Kuala-Lumpur. Je l'envoie à mon père à Marseille qui le fait réparer chez Darty (appareil sous garantie jusqu'en janvier 2008) et me le retourne par Collissimo International avec une assurance ad-valorem de 1000EUR.

Les circonstances: je récupère le colis dans l'urgence le samedi 16 juin vers 14h, mon visa est expiré, je dois quitter le pays le jour même. Le colis ne présentant absolument aucun dommage externe visible, je signe le reçu et je saute dans mon taxi. Du taxi, je saute dans le métro. Sur le quai j'enlève l'emballage que je jette dans une poubelle, j'arrive péniblement à enlever une moitié de la protection plastifiée faite par le SAV de Darty, RAS, je saute dans mon bus pour la Thaïlande.

Horreur, 2 jours plus tard, je dois utiliser mon laptop, j'enlève l'autre moitié et je découvre que mon laptop est cassé, la coque est fendue, il ne s'allume plus.

Je rentre le 24 juin et me rend à la poste de KL. Là on m'accuse d'avoir cassé mon laptop, d'avoir reçu un ordi cassé. Je montre les factures d'achat et de réparation, j'explique que mon ordi est sous garantie, on me répond, je cite: "N'importe qui peut faire des factures". On m'accuse donc par téléphone d'être un faussaire. Je téléphone à Darty qui faxe des documents en anglais pour prouver ma bonne foi.

On m'oppose une clause non écrite de non respect d'un délai de 3 jours pour faire ma réclamation. J'oppose le cas de force majeure suivant: colis ne présentant aucun dommage

externe, d'ou mon acceptation, impossibilité matérielle de faire une réclamation car j'ai quitté le pays le jour de l'enlèvement du colis, de plus j'ignorais que j'avais 3 jours pour faire une réclamation, personne ne me l'a jamais notifié.

Je rentre en France, la poste française refuse avec acharnement de rembourser mon père qui a payé à ce jour plus de 750EUR de réparation, car je n'aurai pas respecté les 3 jours, et ce, sachant que j'ai envoyé une photocopie de mon passeport. Dans le contrat collissimo, aucune mention que le destinataire a 3 jours pour faire une réclamation, ni sur le site de la poste française et malaisienne. J'ai saisi le médiateur, mais tout le monde me dit que je vais perdre, pourquoi ? Sans le savoir, mon père est devenu client UPU, le délai est de 6 mois. Help.